

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

PHASES RÉGIONALES QUALIFICATIVES AUX TROPHÉES

COUPES DE FRANCE SENIORS MASCULINS & FÉMININS

SAISON 2025 / 2026

La Ligue de Bretagne de Basket-ball organise les phases régionales qualificatives aux Trophées Coupe de France Seniors Masculins et Féminins.

La Ligue doit qualifier **une équipe masculine et une équipe féminine pour le 16 décembre 2025.**

ART. 1 – ENGAGEMENTS

1. La phase régionale qualificative au Trophée Coupe de France Seniors Masculins est réservée à toutes les équipes seniors masculines jusqu'en NM2.
2. La phase régionale qualificative au Trophée Coupe de France Seniors Féminins est réservée à toutes les équipes seniors féminines jusqu'en NF1.
3. La participation de plusieurs équipes par club est possible avec des équipes personnalisées.
Les engagements sont libres et gratuits.

La Ligue Régionale est compétente pour éventuellement limiter l'engagement des équipes des niveaux régional et départemental d'un même club.

ART. 2 – QUALIFICATIONS ET LICENCES

Les équipes participent aux phases régionales qualificatives aux Trophées Coupe de France Seniors Masculins et Féminins dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe du club.

ART. 3 – SYSTEME DE L'EPREUVE

1. La Coupe se déroule par élimination directe et avec handicap suivant le niveau.
2. Selon le nombre d'équipes engagées, **des plateaux qualificatifs sont susceptibles d'être organisés.**
3. Entrée progressive suivant le niveau des équipes.
4. La rencontre se déroulera dans la salle de l'équipe de plus bas niveau, ou dans la salle du premier tiré au sort en cas d'égalité de niveau.
5. Les rencontres doivent se dérouler dans des salles classées H1.
6. Si la salle de l'équipe recevant est indisponible, la Ligue pourra faire disputer la rencontre soit dans une autre salle, soit dans la salle de l'autre équipe.
7. Handicap pour les équipes Masculines :

	NM2	NM3	PNM	AREG	PR	ADEP
NM2	0	7	14	21	28	35
NM3		0	7	14	21	28
PNM			0	7	14	21
AREG				0	7	14
PR					0	7
ADEP						0

8. Handicap pour les équipes Féminines :

	NF1	NF2	NF3	PNF	AREG	PR	ADEP
NF1	0	7	14	21	28	35	42
NF2		0	7	14	21	28	35
NF3			0	7	14	14	28
PNF				0	7	14	21
AREG					0	7	14
PR						0	7
ADEP							0

ART. 4 – DUREE ET HEURES DES RENCONTRES

Le temps de jeu est fixé à 4 périodes de 10 minutes. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

L'heure officielle des rencontres est le samedi soir à 20h30 (ou dérogation FBI).

ART. 5 – ARBITRES, OFFICIELS DE TABLE

1. Les arbitres et un assistant de table de marque sont désignés par la CRO.
2. Les frais des officiels sont à la charge des deux équipes à part égale.

ART. 6 – FEUILLES DE MARQUE

1. La feuille de marque doit être réalisée avec le logiciel Emarque v2.
2. L'envoi en incombe à l'équipe recevante. Elle doit être envoyée dès la fin de la rencontre via la plateforme fédérale.
3. En cas de non réception dans le délai imparti, une amende est infligée au groupement sportif fautif (voir dispositions financières).

ART. 7 – FORFAIT

1. Toute équipe déclarant forfait est frappée d'une pénalité financière (dispositions financières).
2. En cas de forfait, le groupement sportif défaillant peut également avoir à rembourser divers frais d'organisation engagés inutilement.

ART. 8 – BILLETS ET INVITATIONS

Le club recevant doit faire parvenir à l'équipe visiteuse et ce pour tous les tours de cette épreuve :

- 12 invitations réservées à des personnes accompagnatrices autres que les joueurs ;
- 2 invitations à chaque officiel désigné sur la rencontre.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau de la Ligue.